

D.I.C.R.I.M

DOCUMENT D'INFORMATION

COMMUNAL

SUR LES RISQUES MAJEURS

LES BONS GESTES

LES BONS REFLEXES



D.I.C.R.I.M.

La commune face aux risques

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un **risque majeur** existe s'il s'avère qu'un événement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant de graves et importants dommages humains, économiques et environnementaux.

Le **risque majeur** se distingue par deux caractéristiques :

- * **sa gravité** : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants,
- * **sa fréquence** : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.



INONDATIONS



INTEMPERIES



TEMPERATURES
EXTREMES



FEUX DE FORÊT



SEISMES

LES BONS GESTES ... LES BONS REFLEXES

En cas de
déclenchement de
l'alerte :

Trois règles
d'or à ne jamais
oublier.



Suivez les consignes.



Tenez-vous informés
en écoutant la radio



Ne saturez pas le
réseau téléphonique

L'information préventive

Un des moyens essentiels de la prévention est l'adoption par les citoyens de **comportements adaptés aux menaces**. La loi du 22 juillet 1987 a instauré le droit des citoyens à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire, ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (article L125.2 du Code de l'environnement).

Dans ce cadre, le Maire élabore son **document d'information communal sur les risques majeurs** (DICRIM). Ce document présente les mesures de prévention et les mesures spécifiques prises en vertu des pouvoirs de police du Maire.

Le Plan Communal de Sauvegarde

La municipalité a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les aléas, les enjeux, et surtout **les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour permettre au Maire de répondre au mieux à tout événement majeur**.

Le **PCS** est une obligation réglementaire suite à l'approbation du PPRI moyenne vallée.

Pour cela, il prévoit l'organisation interne à la commune (« le Poste de Commandement Communal »), la coordination avec les services de l'Etat et recense tous les moyens dont dispose la commune.

Le mot du Maire

La sécurité des philystins est une préoccupation majeure et permanente de l'équipe municipale et de moi-même.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui a été élaboré en associant l'ensemble des intervenants dans le domaine, permet de recenser, d'identifier, de cartographier les risques majeurs encourus sur la commune.

Ce **DICRIM** vous donne parallèlement les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement lié à ces risques, mais aussi vous rappelle les actions à mener afin de réduire au mieux leurs conséquences.



Pour notre part, et en cohérence avec ce **DICRIM**, la Commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est la mise en sécurité des personnes et des biens ainsi que le soutien aux secours en cas d'évènements majeurs.

Le **DICRIM** est un document que je vous invite à lire attentivement et à conserver soigneusement, non pas à portée de main, mais dans un lieu où il ne sera pas oublié.

Attention, le **DICRIM** ne doit pas nous faire oublier tous les autres risques de la vie courante auxquels nous devons tous rester attentifs.

C'est grâce à cette vigilance commune que nous pourrions continuer à bien vivre ensemble.

Le Maire
Bernard TIREL

La Réserve communale de sécurité civile
Les philystins, désirant apporter leurs concours auprès de la réserve communale de sécurité civile peuvent s'informer en mairie, ou rencontrer l'élue délégué aux risques majeurs.

Bénévoles volontaires



Risque « Inondations »

DÈS L'ALERTE

- * Se tenir informé de l'évolution de la situation
- * Rehaussez objets et mobiliers
- * Rassemblez l'indispensable



PENDANT

- * Se tenir informé de la montée des eaux
- *  www.vigicrues.gouv.fr/
- * Ne vous engagez pas en zone inondée
- * Évacuez seulement si on vous en donne l'ordre

APRÈS

- * Aérer et désinfecter les pièces
- * Chauffer dès que possible
- * Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- * S'assurer que l'eau du robinet est potable (Mairie)
- * Faire l'inventaire des dommages



Fermer la porte,
les aérations.



Couper
l'électricité, le gaz.



Montez à pied
dans les étages.



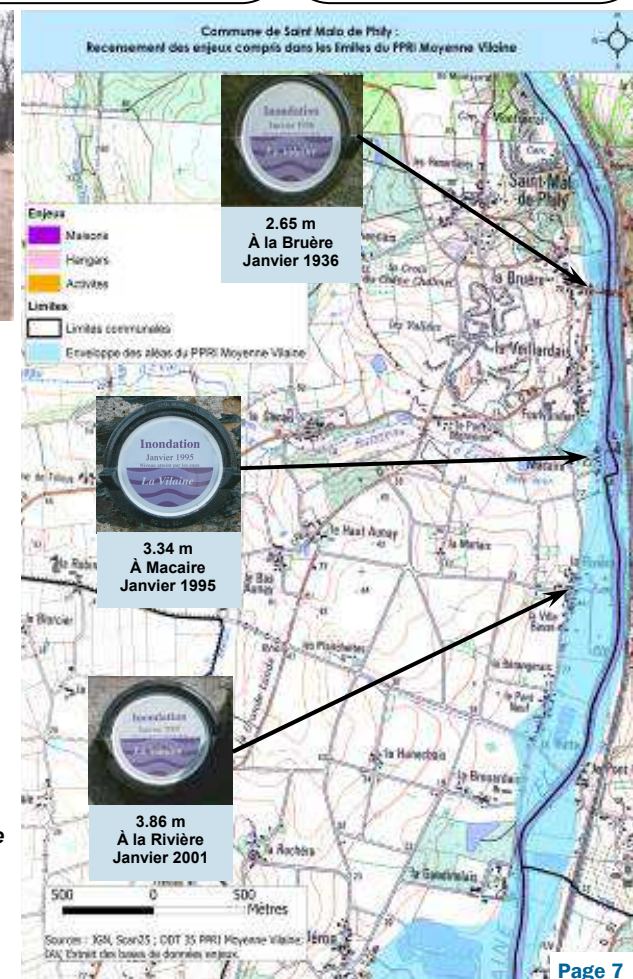
Tenez-vous
informés
en écoutant la radio



Ne saturez pas
Le réseau téléphonique



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux.





Risque « Feux de Forêt »

AVANT

- *Repérer les chemins d'évacuation et les abris.
- *Prévoir les moyens de lutte (eaux)
- *Débroussailler
- *Vérifier l'état des fermetures et de la toiture.



APRES

- *Eteindre les foyers résiduels.



Si on est témoin d'un départ de feu :

PENDANT

Si l'on est surpris par le front du feu :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> * Informer les sapeurs-pompiers (18) au plus vite. * Si possible, attaquer le feu. * S'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front du feu. | <ul style="list-style-type: none"> * Respirer à travers un linge humide. * A pied, chercher un écran (rocher, mur). * En voiture, ne pas sortir. * Dans la maison, fermer et arroser portes et fenêtres. * Obstruer les aérations avec des linges humides. |
|--|---|



LES BONS GESTES ... LES BONS REFLEXES



**Enfermez vous dans
un bâtiment**



**Ne vous approchez pas
d'un feu de forêt, ni à
pied, ni en voiture.**



**Fermez les bouteilles
de gaz à l'extérieur.**



Fermez les volets



**Ouvrez le portail de
votre terrain.**



Risque « Météorologiques »

Intempéries



Tempêtes



Neiges et Verglas

S'informer du niveau d'alerte
www.meteo.fr
0 802 68 02 35

Écouter les bulletins météo à la radio et les
consignes de sauvegarde
France Inter - GO 1852 m.
France Bleue Armorique - FM 103.1.



Températures Extrêmes



Grands Froids



Canicules

- * Maintenir votre maison à l'abri du froid ou de la chaleur
- * Donner des nouvelles à vos proches
- * Ne faites pas d'efforts physiques intenses
- * Se déplacer le moins possible

**Les personnes âgées, fragiles, isolées...
inscrivez-vous sur le registre de la mairie
ou du CCAS**

Code couleur de la vigilance météorologique de Météo France



Vert Niveau 1
Pas de vigilance particulière



Jaune Niveau 2
Soyez attentifs; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



Orange Niveau 3
Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



Rouge Niveau 4
Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

LES BONS GESTES ... LES BONS REFLEXES



Gagnez un abri sûr



**Fermez portes, volets
et fenêtres**



**Tenez-vous
informés
en écoutant la radio**



**Déplacez-vous le
moins possible**



**Rassemblez
l'indispensable**



Risque « Sismiques »

AVANT

Le tremblement de terre est un phénomène brutal.
Aucune prévision n'est opérationnelle actuellement.

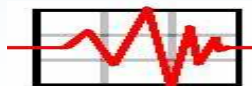
- * S'informer sur le risque.
- * Privilégier les constructions parasismiques.
- * Repérer les points de coupure eau, gaz, électricité.
- * Fixer les appareils et meubles lourds.
- * Eviter de placer des objets lourds sur les étagères.
- * Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

PENDANT

- * *A l'intérieur* : Se mettre à l'abri près d'un mur ou sous un meuble.
- * *A l'extérieur* : S'éloigner de ce qui peut s'effondrer.
- * *En voiture* : S'arrêter à distance des constructions ou des fils électriques et ne pas descendre.

APRÈS

- * Ne pas téléphoner, laisser le réseau disponible.
- * Ne pas toucher aux câbles tombés à terre.
- * Ne jamais pénétrer dans les maisons endommagées.
- * Ne pas prendre l'ascenseur.
- * Emporter les papiers personnels.
- * Marcher au milieu de la chaussée.



Le Risque sismique est relativement faible dans la région (zone 2 faible) en comparaison avec les autres risques recensés sur la commune, mais celui-ci est tout de même présent et pris en compte dans les normes de construction des bâtiments.



Couper
l'électricité, le gaz.



Evacuez les bâtiments.



Abritez vous sous un
meuble solide.



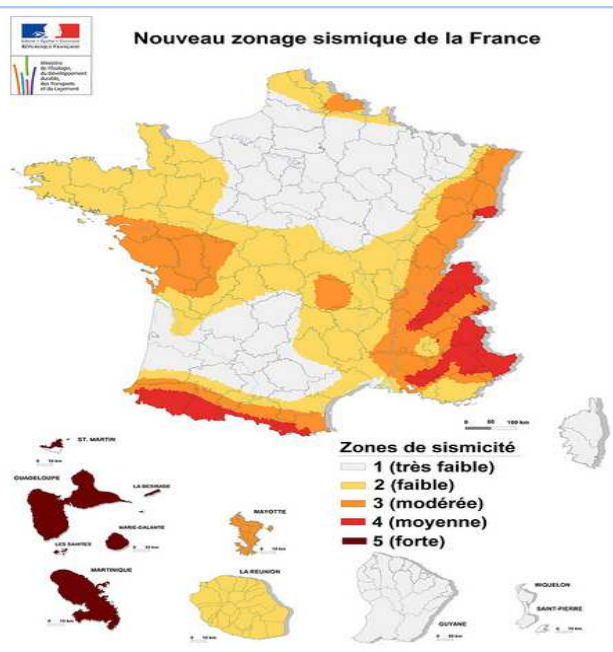
Tenez-vous
informés
en écoutant la radio



Eloignez vous
des bâtiments



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux.



MOYENS D'ALERTE

Sur la commune



- * **Appels téléphoniques aux habitants dans les zones à risques.**
- * **Porte à porte**
- * **Messages dans les boîtes aux lettres**
- * **Présence sur le terrain**
- * **Accueil physique et téléphonique en mairie**
- * **Affichage de messages à la mairie et dans les commerces**

Risques Infectieux (pandémie...) :

- * Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique
- * Utilisez des mouchoirs jetables
- * Lorsque vous éternuez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre manche ou un mouchoir en papier
- * Appelez votre médecin en cas de symptômes, et le 15 en cas d'urgence.



NUMEROS UTILES

Mairie
1 place de l'Eglise
35480 Saint Malo de Phily
Tel : 02 99 57 82 40
Fax : 02 99 57 88 08
Courriel : accueil@saintmalodephily.fr

Sapeurs Pompiers
12 ou 112

SAMU
15

Gendarmerie
17

Préfecture 35 :
02 99 02 10 35

Fréquences Radios

France Bleu Armorique 103.1 FM

Radio Laser 95.9 FM

France Inter 1852 GO

Où s'informer

Mairie :

www.saintmalodephily.fr

Préfecture :

www.ille-et-vilaine.gouv.fr

Météo France :

<http://france.meteofrance.com/>

Vigicrues :

<http://www.vigicrues.gouv.fr/>

Ministère de la santé :

<http://www.sante-sports.gouv.fr/>

Ministère de l'environnement :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Risques majeurs :

www.prim.net

Documents consultables

En Mairie :

- ◆ Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- ◆ Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- ◆ Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondations (PPRI)
- ◆ Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

En Préfecture :

- ◆ Plan Canicule
- ◆ Plan Grand Froid
- ◆ Document départemental sur les risques majeurs
- ◆ Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations (PPRI)
- ◆ Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM)